

Le vieil homme et le nouvel homme

Méditation sur Romains 7

J.N. Darby

En considérant, la semaine passée, l'épître aux Éphésiens, nous avons vu que nous sommes *ressuscités* avec Christ. Le chapitre 7 aux Romains nous montre la contrepartie de cette vérité : un homme *mort* avec Christ. Il peut paraître que c'est aller à rebours que de commencer par les Éphésiens, mais tel n'est pas le cas. Avant de pouvoir juger ce qui est ancien, il nous faut connaître ce qui est nouveau. Par exemple, on trouve ici la connaissance chrétienne dans la manière dont il est parlé de la loi. « Nous savons », c'est-à-dire *nous, chrétiens, nous savons* « que la loi est spirituelle ». Le verset 5, « quand nous étions dans la chair », nous parle aussi d'un état qui existait autrefois, mais qui n'existe plus, tout comme on dirait : « quand j'étais à Genève », ce qui implique qu'on n'y est plus. Ainsi, Romains 7 est l'expérience d'une âme qui passe par un état qu'elle décrit après en avoir été *délivrée*. Cette seconde partie de l'épître aux Romains nous présente la doctrine que nous sommes morts. Nous avons part à un Christ mort : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort ? ». Par la mort, nous sommes sortis de notre ancien état, pour entrer dans un état nouveau. Jean 5, 24 nous présente la même vérité : « Celui qui entend ma parole, et qui croit celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement ; mais *il est passé de la mort à la vie* ». Il a ces deux choses : « il ne vient pas en jugement », et « il est passé de la mort à la vie » ; non seulement il est débarrassé des péchés dont il était responsable, mais il a passé dans son nouvel état. Nous ne savons jamais que nous sommes sortis de notre ancien état, avant de l'avoir mesuré dans notre conscience ; c'est-à-dire, comme dans Romains 7, 18 : « *Je sais* qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien ». Il n'est pas dit : « Nous savons », mais « *je sais* ». Quand l'apôtre dit : « *Nous savons* que la loi est spirituelle », c'est une affaire de connaissance chrétienne ; mais ici, au verset 18, l'expression « je sais » est mon *expérience personnelle*. Il n'y a pas de délivrance réelle de l'esclavage, avant que j'aie pu dire, d'après ma propre expérience devant Dieu : « *Je sais* ».

Aussitôt que je possède cette chose nouvelle, avec les délices du ciel et Christ dans mon âme, je trouve que la chose ancienne est une entrave positive. Auparavant, je ne pouvais désirer d'être mort, mais après avoir pris dans ma conscience la mesure de la vieille nature, je dis avec Paul : Je suis toujours livré à la mort pour l'amour de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus soit manifestée dans ma chair mortelle (2 Cor. 4, 11). « Qu'il ne m'arrive pas à moi de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde » (Gal. 6, 14). Qu'est-ce qui nous associe avec le monde ? Le vieil homme, cela va sans dire (or la loi qui est la règle de Dieu pour l'homme dans la chair, s'applique à sa vie naturelle). « La loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit »^[v. 1] ; mais, par la mort, l'homme sort de l'état dans lequel la loi avait autorité sur lui. Un homme mort n'a rien à faire avec le monde. Ce n'est pas *la loi* mais *l'homme*, que je mets de côté. Un homme qui meurt pendant qu'il est en route pour se rendre à la prison, est délié de la loi ; mais sa mort ne met pas la loi de côté. L'homme mort n'est plus sous son autorité. La loi s'adresse à l'homme comme créature de Dieu ; elle représente l'autorité de Dieu qui s'applique à l'homme en tant que responsable devant Lui ; elle est la règle de la responsabilité de l'homme ; mais l'homme est perdu et condamné par la loi. « La pensée de la chair est inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le

peut pas. Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu » [8, 7, 8]. Dieu n'attend aucune amélioration de la vieille nature, mais Il donne une nature nouvelle et un second homme — Christ, ma vie et le modèle de ma vie. La loi n'était pas mauvaise, mais l'homme est mauvais. Au lieu d'introduire la loi qui a produit la mort, Dieu me retire de mon ancien état et, à la place de la loi, me donne Christ pour être ma vie, mon modèle et mon objet. Sans la rédemption qui est en Christ, la mort aurait été pour moi la condamnation ; mais Christ ayant porté la condamnation, la mort devient un gain positif, car elle m'affranchit du vieil homme : « Sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché » [6, 6]. La loi donne, sans doute, une règle excellente qui possède l'autorité de Dieu, mais elle s'adresse à une nature qui est entièrement mauvaise. Il faut que la rédemption intervienne ; par elle, je suis rendu capable de voir que je suis en Christ ; la vie nouvelle, sans la rédemption, ne fait que me donner une conscience plus profonde de ma nature pécheresse et me rendre plus misérable. Lorsque j'ai Christ comme rédemption et vie, je puis dire : « Grâce à Dieu, le vieil homme est mort, et j'en ai fini avec lui ! ».

Au chapitre 5, nous trouvons la justification, et au sixième, l'apôtre expose la doctrine que, Christ étant mort au péché, nous sommes morts avec Lui. Nous sommes compris dans la mort de Christ, nous avons part à Sa mort, nous en avons fini avec la nature pécheresse. C'est le sujet du chapitre 6 ; le septième nous montre ce qui en résulte quant à la loi. Non seulement je possède une nouvelle nature, mais j'en ai fini avec l'ancienne, non pas quant à la lutte, cela va sans dire, car nous l'aurons jusqu'au bout ; mais j'en ai fini avec ma vieille nature devant Dieu. Je ne suis pas mort à la loi, parce que la loi me condamne, mais j'y suis mort par la mort de Christ, et l'application de cette mort produit en moi la force. Si l'esclavage de la loi avait été aboli simplement parce qu'elle me tuait, il n'y aurait rien eu pour moi que la condamnation ; mais Christ a pris une fois pour toutes la condamnation sur Lui-même. En Lui, Dieu a condamné le péché dans la chair. Sous la loi, nous n'avons produit que de mauvais fruits, sans aucun fruit pour Dieu. Maintenant, en ayant fini avec la loi, « je suis à un autre », à Christ ressuscité (non pas à Christ selon la chair), afin que je porte du fruit pour Dieu. Si, comme étant dans la chair, j'ai affaire avec la loi, je suis maudit ; mais maintenant je suis délié de la loi et lié à Christ ressuscité d'entre les morts selon la puissance de la rédemption, et retiré du mal par la résurrection. Nous sommes liés à Christ après Sa mort, et nous appartenons à Christ qui est ressuscité d'entre les morts. « Nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit » (quoique la chair soit en moi, ce qui est toujours vrai), « si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous » [8, 9]. *J'étais* dans la chair ; quel en était donc le résultat, à supposer que la loi me fût appliquée ? Les passions de la chair travaillaient en moi et produisaient du fruit pour la mort — la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, le seul effet de cette dernière est de condamner. Saul était juste quant à la loi : « Quant à la justice qui est par la loi, étant sans reproche » [Phil. 3, 6]. Il adorait Dieu en sincérité, mais était entièrement dans les ténèbres — dans les ténèbres comme pharisien. Il n'avait point de péchés grossiers, que la conscience naturelle perçoit, et Saul pouvait dire avec le jeune homme riche : « J'ai gardé toutes ces choses dès ma jeunesse » [Marc 10, 20]. Il n'était pas un criminel, mais, lorsque la loi venait lui dire : « Tu n'auras point de convoitises », le péché produisait en lui toutes les convoitises.

Deux choses caractérisent le péché : la propre volonté et la convoitise. Supposez que vous ayez un enfant excessivement volontaire : la propre volonté de l'enfant se montre d'autant plus que vous lui imposez une entrave par quelque commandement. Si je lui dis : « Il ne faut pas que tu regardes ceci ou cela », la convoitise, le désir de regarder est aussitôt excité. Il y avait chez moi cette chair mauvaise avec sa volonté et avec ses convoitises ; la loi de Dieu survient ; elle provoque aussitôt la chair à convoiter et la condamne. « Mais maintenant nous sommes déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus » [v. 6] : ce n'est pas tuer le gendarme ; mais, le prisonnier étant mort, la loi n'a plus de pouvoir sur lui. Par la mort, je suis entièrement soustrait à la loi, « en sorte que je serve en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre ».

« Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais je n'eusse pas connu le péché, si ce n'eût été par la loi » [v. 7]. L'apôtre ne dit pas *les péchés*, mais *le péché* — il avait auparavant parlé des péchés, mais maintenant, il parle du péché, de ma *nature*. Quand un homme est un meurtrier, sa conscience naturelle lui fait connaître qu'il est pécheur, mais Paul n'avait point de crimes ; sa conscience le condamnait sans qu'il y ait chez lui des actes extérieurs de transgression. La loi vient lui dire : « Tu ne convoiteras point ». Jusqu'ici il n'avait aucune idée de cette nature qui le poussait à convoiter. « Sans la loi, le péché est mort » [v. 8]. Elle vient me dire que je ne dois pas convoiter, et voici que je convoite ! Je suis donc évidemment sous la condamnation. C'est ce que fait ce premier mari. Vous ne pouvez avoir à la fois deux maris ayant autorité sur vous ; ce n'est pas seulement que vous ne pouvez pas être justifié par la loi : la chose est parfaitement vraie, et c'est ce dont il est parlé au chapitre 3 ; mais ici, le point en question, c'est que vous ne pouvez avoir à la fois deux autorités, la loi et Christ. Ce qui empêche le péché de dominer sur moi, c'est simplement que l'enfant de Dieu n'est pas sous la loi. Il ne peut être sujet à l'une de ces autorités sans être mort à l'autre. Aussitôt qu'il s'est mis sérieusement à s'occuper du péché sur le terrain de la loi, il a trouvé que la loi est la mort. « Le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua. La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais *le péché* (non pas *les péchés*), afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt, par le commandement, excessivement pécheur » [v. 11-13].

Maintenant que j'ai une nature nouvelle, le péché apparaît comme tel ; et non seulement cela, mais le péché, en apparaissant, a paru excessivement pécheur. Le péché prend désormais un nouveau caractère : il devient une transgression positive, et tout ce que je croyais encore passable n'est que la propre volonté ; ce peut être une aimable propre volonté, mais c'est le péché. Nous, nous *savons* que la loi est spirituelle, c'est un point de connaissance chrétienne ; la loi ne traite pas seulement des actions extérieures, telles que le meurtre ou autres choses semblables, mais, moi je sais, par ma propre expérience, que la loi vient interdire les convoitises de l'homme naturel ; me voilà donc charnel, vendu au péché. L'apôtre parle en premier lieu de la conscience : « Ce que je fais, je ne le reconnais pas » [v. 15]. C'est la conscience. L'homme juge le mal qu'il fait — il est en parfait accord avec la loi ; la volonté ayant été renouvelée, la conscience approuve la loi. C'est une grande chose d'apprendre qu'en moi il n'habite aucun bien : « *Je sais qu'en moi* ». Il ne dit pas : *Nous savons* que nous avons fait beaucoup de choses mauvaises. Il sait, non seulement *ce qu'il a fait* ; mais, chose bien plus profonde, il sait *ce qu'il est*. Il est un bon jardinier qui non seulement récolte de mauvaises pommes sans les aimer, mais qui juge l'arbre qui les produit. Chaque fois que la volonté agit, c'est le péché ; elle ne reconnaît pas la présence et l'autorité de Dieu. Vous acceptez cela comme doctrine, bien-aimés, mais le *savez-vous* ; savez-vous que, quant à la volonté du vieil homme, vous n'êtes que péché ?

Lorsque nous arrivons à cette heureuse liberté, si nous portons dans nos corps la mort du Seigneur Jésus [2 Cor. 4, 10], nous sommes occupés de Christ ; mais lorsque nous venons en Sa présence, si nous ne tenons pas le vieil homme sous clé, il se montrera, et alors nous devons nous occuper de nous-mêmes et nous juger. J'ai à chaque moment à me méfier de moi-même et, par la grâce de Dieu, je porte dans le corps la mort du Seigneur Jésus. J'ai maintenant positivement une bonne volonté : « le vouloir est avec moi, mais accomplir le bien, cela je ne le trouve pas » [v. 18]. Je n'ai aucune force pour l'accomplir. Maintenant je me trouve absolument sans force, et cela bien que j'aie cette bonne volonté. « Je trouve donc cette loi pour moi qui veut pratiquer le bien, que le mal est avec moi. Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres. Misérable homme que je suis ! » [v. 21-24]. J'ai appris à me connaître.

Il y a ici trois choses à remarquer : 1^o Il n'y a point de bien en moi (c'est-à-dire en ma chair). Me voici donc avec la vie nouvelle en moi ; mais la loi qui demande le bien, tandis que je découvre le mal en moi, prononce ce jugement : « aucun bien en moi ». 2^o Une autre chose des plus utiles à l'âme, c'est que ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais le péché qui habite en moi. Il n'y a rien que je veuille faire pour ne pas pécher. 3^o Lorsque *moi* (le nouvel homme) je voudrais accomplir le bien, je n'ai aucune force. Le moi hait le péché, mais le péché est plus fort que le moi. Je ne puis rien contre lui. C'est une chose terrible, mais j'apprends ainsi ce qu'est le moi. J'ai acquis par expérience la conscience que je ne puis rien contre le mal.

Je regarde maintenant en arrière, et je vois l'effet de la soumission au premier mari. Je ne puis réussir et ne le pourrai jamais, car l'être mauvais ne se soumet pas ; alors, j'en abandonne la pensée, et je regarde à un autre.

Si mon enfant tombe au fond d'une fosse, il peut se croire assez fort pour s'en tirer, s'il a confiance en lui-même. Il essaie donc inutilement ; il dit enfin : Je ne peux pas. Il se connaît maintenant, mais moi je puis le tirer dehors ; car, bien qu'on ait la vie, c'est la *rédemption* qu'il faut et non un simple secours. « Je suis à un autre » et *en un autre*, le Seigneur Jésus Christ. J'apprends là à connaître le moi ; et la loi est employée dans ce but, non comme un moyen de salut, ce qui serait cruel, car le résultat est un insuccès complet ; mais il faut que nous apprenions à nous connaître nous-mêmes, et c'est pour cela que nous devons être conduits par ce chemin.

Êtes-vous dans la chair ? Non. J'en suis positivement délivré par la rédemption ; c'est la solution qu'apporte la découverte complète de ce qu'est le moi, faite par expérience. Nous ne pouvons avoir la puissance, à moins que nous ne soyons en communion avec Dieu pour combattre la vanité et la convoitise, et toutes les choses diverses qui peuvent nous entraver. Personne n'est vraiment humble avant de passer par le chapitre 7 des Romains. On peut connaître le pardon, mais jamais on ne trouvera, sans l'expérience décrite, un homme humble, un homme qui n'ait absolument aucune confiance en lui-même. Je puis oublier que j'ai un homme dangereux dans ma maison, et ne pas le tenir enfermé ; c'est, hélas ! de la négligence, et j'aurai à en souffrir ; mais si nous portons toujours dans nos corps la mort du Seigneur Jésus, nous n'aurons rien à craindre, et Dieu nous sera en aide. Je puis dire à Dieu : « Maintenant je me tiens pour mort ». Mais Dieu me dit : « Je ne puis me fier à toi, je vais t'y tenir moi-même ». Il vient ainsi à notre secours en nous livrant à la mort (2 Cor. 4). Dès que je possède Christ, je ne suis plus dans la chair. Cela m'est acquis par la rédemption ; car, sans la rédemption, la mort, pour la chair, ne serait pas seulement la mort, mais aussi la condamnation, et pas autre chose que la *mort* dans la chair.

Il n'est pas ici question de pardon, le pardon nous le trouvons ailleurs ; mais d'être débarrassé de l'ancienne *nature*, du vieil homme. Il n'est pas seulement vrai que Christ est ma vie et que je suis pardonné, mais aussi, que je suis mort avec Christ. C'est une expérience personnelle que de prendre dans sa conscience la mesure du vieil homme ; il ne suffit pas de dire : *Nous* savons ; mais bien : *Moi, je* sais que je suis charnel, que je suis mort.

Partout où la chair est en activité chez le croyant, et elle peut l'être, elle sert la loi du péché ; mais nous ne sommes pas dans la chair. Le verset 5 dit : « Quand *nous étions* dans la chair ». Ce qui implique que nous n'y sommes plus. Une fois sorti de là, je puis expliquer ce qui en est quand je m'y trouve. L'homme dont il est question ici, est sous la loi. Nous savons que la loi est spirituelle ; nous approuvons la loi, nous y prenons plaisir, mais on ne trouve pas ici un seul mot de Christ.

Bien-aimés, je me suis étendu sur ces choses, car je ne crois pas que nous puissions sans danger connaître nos privilèges et en jouir, avant d'avoir passé par là. Je puis connaître le pardon, mais est-ce que je connais ma position devant Dieu et le fait que je ne suis pas dans la chair, mais dans l'Esprit — que, par la

rédemption, j'ai été retiré d'un état dans lequel je me trouvais ? Est-ce que je me connais moi-même d'une manière pratique ?

La loi ne nous considère jamais comme morts dans nos péchés ; la loi s'occupe de notre responsabilité : « Fais ceci et tu vivras » [Luc 10, 28]. Dans le paradis, il avait été dit : Ne fais pas cela, sinon tu mourras ; mais c'était encore la responsabilité. La loi nous considère comme des faiseurs d'œuvres mis à l'épreuve.

Laissant de côté la question des péchés grossiers, vous pouvez vous faire de Christ une loi. Vous pouvez dire : Je devrais être saint, ce qui est parfaitement vrai : « Sans la sainteté, nul ne verra le Seigneur » [Héb. 12, 14]. Mais il y a une autre question : Êtes-vous sur le vrai chemin pour y arriver ? Vous avez un bon désir, mais quand vous avez trouvé Christ, c'est la grâce, et vous trouvez alors la force. Ne dois-je pas être saint ? Oui, mais, en réalité, vous cherchez, en disant cela, la justice en vous-même, car pour vous la question est : Suis-je accepté ? Le désir de sainteté est bon, mais sans la connaissance de la rédemption, vous vous trouvez aussitôt sous des obligations que vous ne pouvez remplir. Quel soulagement de savoir que je suis rendu participant de la sainteté de Dieu. On peut se faire une loi même de l'amour de Christ — et cela, sous mille formes différentes. Dirai-je : Je devrais L'aimer davantage ? Cela est parfaitement vrai ; mais ce qu'il me faut connaître, c'est Son amour à Lui pour moi.

Quelque motif que Dieu puisse nous donner de L'aimer, cela ne ferait jamais naître de l'amour dans notre chair. Si un enfant me disait qu'il aime bien assez sa mère, je dirais qu'il ne l'a jamais aimée du tout. Mais s'il disait, au contraire : « Si vous connaissiez ma mère et sa bonté inépuisable ! Je suis loin de l'aimer comme je le devrais », je dirais : « Toi, tu aimes ta mère ». Nous ne pourrions jamais être satisfaits de l'amour de notre cœur pour Dieu, si nous avons le sentiment de la profondeur de Son amour à Lui.

Maintenant, bien-aimés, mon désir sincère est que, si ce n'est pas encore le cas, vous puissiez être exercés sur ce sujet ; car c'est seulement alors que votre confiance en vous-mêmes pourra être brisée. Que le Seigneur nous donne d'apprendre à connaître de jour en jour ce qu'Il est pour nous, et tous les moyens qu'Il emploie pour nous amener à Le connaître.